



Lettre d'information Juillet 2023

Le mot du Maire

Le 18 juin, nous avons reçu « Les Balades Remarquables » du journal La Montagne Centre France. Cette manifestation a accueilli près de 400 personnes malgré le temps incertain.

L'organisation en amont a été lourde à gérer pour la municipalité, conséquence des exigences du partenaire : « La Montagne ». Nous espérons avoir des bonnes retombées pour notre commune et le territoire.

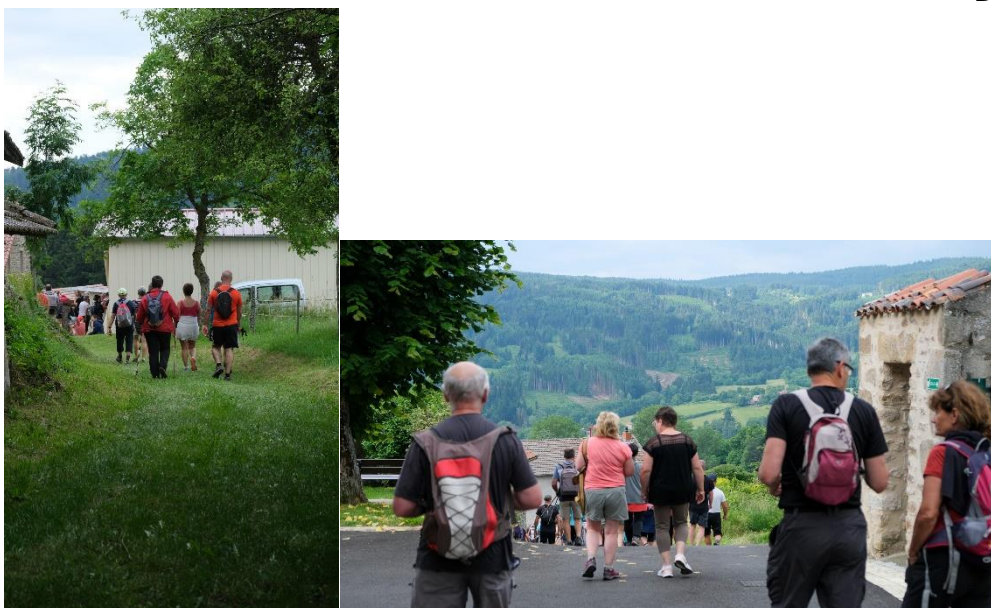
Nous devons nous féliciter de l'excellent retour des participants quant à l'organisation, le point de ravitaillement et les trois parcours proposés qui ont permis de faire découvrir des points emblématiques de notre commune.

Avec l'équipe municipale, je tiens à remercier, **les associations, les bénévoles** (près de soixante-dix personnes) qui ont œuvré aux différents postes, un grand merci également aux artisans, producteurs, Maison du tourisme, TVLF, Azuréva, la fanfare de Marsac en Livradois, Sandra pour sa prestation Hip Hop, qui ont complété cette manifestation avec un grand professionnalisme.

Le dimanche 6 Août à 10 heures, nous vous invitons à une réunion publique d'information, nous aurons l'occasion d'évoquer les projets en cours et à venir, vous aurez également l'occasion d'échanger avec l'équipe municipale.

Je vous souhaite un bel été à toutes et tous, tout en restant disponible avec une écoute attentive.

Didier LACK



TIG

La poursuite du débroussaillage de nos chemins de randonnée (démarche entreprise depuis 10 ans) s'est déroulée le samedi 03 juin avec entrain et efficacité.

La plupart des vingt bénévoles sont restés pour le déjeuner pris en commun et promettent de revenir à la prochaine séance. Souhaitons que d'autres se joignent à eux.

REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

La commission intercommunale d'Aménagement Foncier mise en place au printemps 2023 est chargée de définir le zonage des boisements (libres, réglementés, interdits) avec un classement des parcelles boisées et non boisées (dont les friches).

Le zonage qui existe depuis de nombreuses années peut être actualisé selon des règles précises, et la cartographie qui en découle est nécessaire à l'aménagement de notre territoire du Haut Livradois.

Les groupes de travail et de concertation fonctionneront dès l'automne et chacun sera informé selon les besoins.

COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Vous avez la possibilité avec 45 minutes de formation pratique de repartir avec un composteur offert par la communauté ALF, par un technicien.

Une formation vous est proposée le 07 septembre à 18 heures à la Mairie.

VALORISATION DES BRANCHES ET BIODIVERSITE

Dans la mesure où chacun d'entre nous doit éviter de brûler des branchages, la commune, en partenariat avec la communauté de communes ALF, proposent l'aménagement d'un air d'accueil et la construction d'une haie sèche dans le communal en haut de la colonie. Le lieu sera signalé ainsi que le mode d'emploi expliqué.

Ainsi chacun des habitants, sauf professionnel, entreprise et forestier, pourra amener ses branches après signalement à la Mairie dès la fin juillet 2023.

Une réunion explicative aura lieu le **jeudi 27 juillet à 17 heures** à la Mairie, avec visite sur le terrain. Venez nombreux.



EAU ET ASSAINISSEMENT

Eau : les résultats des dernières analyses sont conformes. Même si notre météo permet de maintenir une bonne production d'eau, restons vigilants sur son utilisation afin d'éviter tout gaspillage.

Assainissement : l'obligation de traitement des boues par hygiénisation est levée depuis ce début d'année, cela nous permet de réduire nos dépenses sur ce point en revenant aux pompes classiques de nos boues.

RESPECT DE CERTAINES REGLES AVEC LES CHIENS

Les droits et devoirs des propriétaires de chiens.

Si vous avez le droit de posséder un chien, vous avez aussi des devoirs envers lui en assurant son bien-être, et également des devoirs à l'égard des tiers auxquels il pourrait causer préjudice.

En tant que propriétaire, vous êtes responsable des dommages ou des troubles qu'il pourrait occasionner, et ce, qu'il soit sous votre garde ou qu'il soit égaré ou échappé.

La divagation est avérée lorsque le chien n'est plus sous la surveillance de son maître, ni à portée de voix ou qu'il est éloigné à plus de 100 mètres de la personne qui en est responsable.

Afin d'éviter tout accident ou conflit, vous devez retenir votre animal et le garder sous contrôle lors de contact ou de passage à proximité de personnes ou d'autres animaux (chats, chiens, poules...).

D'une manière générale, la tenue en laisse des chiens dits « non dangereux » n'est pas une obligation mais elle peut être un moyen d'éviter les accidents provoqués par votre animal ou dont il pourrait être victime.

D'autre part, ce n'est pas parce que votre animal évolue en liberté que cela vous dispense de ramasser ses déjections, notamment à proximité des habitations, jardins ou parcs...

Le respect de la loi est une chose, la courtoisie et le respect des autres en sont deux autres nécessaires pour vivre en harmonie avec son voisinage.

SCOLARITE ET TRANSPORTS SCOLAIRE

Le collège de St Amant Roche Savine ferme à la rentrée scolaire 2023, le Conseil Municipal a choisi le collège Jules Romain à Ambert comme collège de secteur.

Ce qui entraîne la modification des transports :

Maternelle et Primaire ; Pas de modification pour l'école de St Amant R/S

Collège public ou privé à Ambert : Vous avez la possibilité de faire une demande de transport pour votre enfant avec un ramassage au plus près de votre habitation.

Attention les demandes sont à faire sur le site de la région avant le 19 juillet.

Si vous avez des difficultés vous pouvez contacter la Mairie.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE D'ACTIVITES COMMUNALE

À titre gratuit : Association locale

À titre onéreux : Résident (80 € sans la cuisine – 110 € avec la cuisine), Association extérieure (160 € sans la cuisine – 200 € avec la cuisine), Particulier extérieur (160 € sans la cuisine – 200 € avec la cuisine)

et un supplément de 50 € pour l'ensemble sono vidéo

Dates à retenir

Samedi 22 juillet : 21 heures 30, fanfare de l'union Musicale Marsac suivi du feu d'artifice (municipalité)

Dimanche 23 juillet : Toute la journée, vide grenier et marché fermier, (comité des fêtes)

Du 15 juillet au 15 septembre : Ronde des épouvantails (comité des fêtes)

Le 23 juillet de 09h à 18h et du 24 au 30 juillet de 14h à 18h : Exposition dans l'église, Dessins et peintures de Gilles BONNAT (municipalité et SESAM)

Samedi 29 juillet : Repas de la chasse, sanglier à la broche, salle d'activités, réservation (0627528164)

Dimanche 06 août : Réunion publique d'information à 10 heures à la salle d'activités
Remise des prix des épouvantails (comité des fêtes)

Dimanche 8 octobre : Fêtes de la pomme toute la journée dans le bourg (comité des fêtes)

Samedi 28 octobre : Repas truffade à partir de 19h30 (SESAM)

Dimanche 26 novembre : Loto salles d'activités (SESAM)

En Décembre : Repas du ccas et arbre de Noël (dates à préciser)

Fermeture du secrétariat de la Mairie : vendredi 21 juillet et du 7 août au 20 août.

Permanences des élus : les vendredis 21 juillet, 11 et 18 août de 10h à 12h et le mardi 8 août de 16h30 à 18h30. En cas d'urgence contacter M. le Maire ou un Adjoint.